

Travaux préparatifs à effectuer par vos soins dans le cadre de votre raccordement électrique particulier

Tranchées pour passage des câbles

Les travaux d'excavation peuvent être exécutés par votre entreprise de construction. Vous êtes tenu d'ouvrir et de remblayer les tranchées pour le passage des câbles.

Ces travaux doivent être réalisés suivant nos instructions.

Il faut prévoir une gaine d'au moins 70 mm de diamètre allant du point de raccordement jusqu'au bâtiment.

La gaine sur le terrain privé doit être de couleur blanc ou noir. Dans le trottoir le câble de raccordement Creos doit impérativement être posé dans des gaines blanches. Creos ne va pas accepter de tirer des câbles de raccordement dans des tuyaux de canalisation.

Aucune autre couleur n'est acceptée.

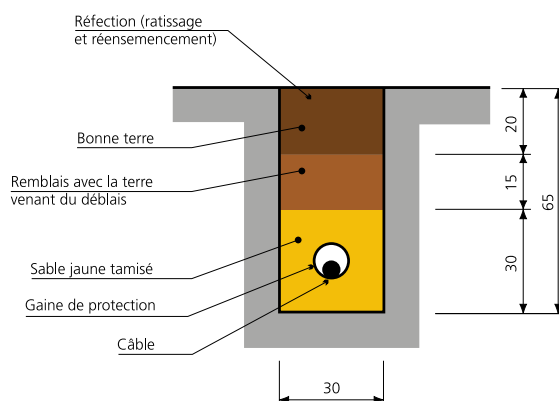
Le tracé de la gaine est à poser perpendiculairement au trottoir vers le raccordement du bâtiment. L'utilisation d'une tranchée pour plusieurs conduites de distribution est tout à fait envisageable.

Il faut cependant veiller à respecter les prescriptions applicables au recouvrement des câbles ainsi que les distances requises par rapport aux autres conduites.

Afin de garantir une étanchéité à l'eau et au gaz du câble à travers le mur ou les fondations, le client doit installer un passage de câble étanche au gaz et à l'eau sous pression.

Les différents principes de pose sont documentés ci-après.

Afin de pouvoir poser le câble, une fouille est à prévoir à l'entrée du bâtiment. Le câble ne doit pas être posé à travers un vide sanitaire ou sous un escalier. Il doit aboutir directement derrière le mur extérieur (max. 1,5m).

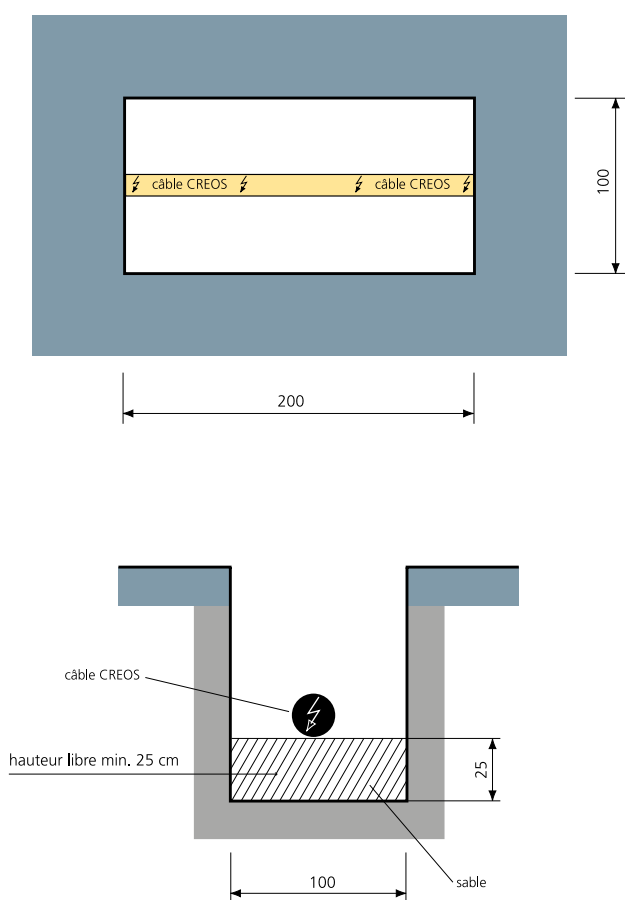


Une fouille doit être ouverte à la limite du terrain afin de permettre la réalisation de la pose du câble.

Si le raccordement n'est pas effectué depuis une armoire de branchement, mais directement depuis le câble réseau au moyen d'une boîte de jonction, vous devez prévoir une fouille à l'endroit indiqué par Creos.

La fouille doit répondre aux exigences ci-dessous.

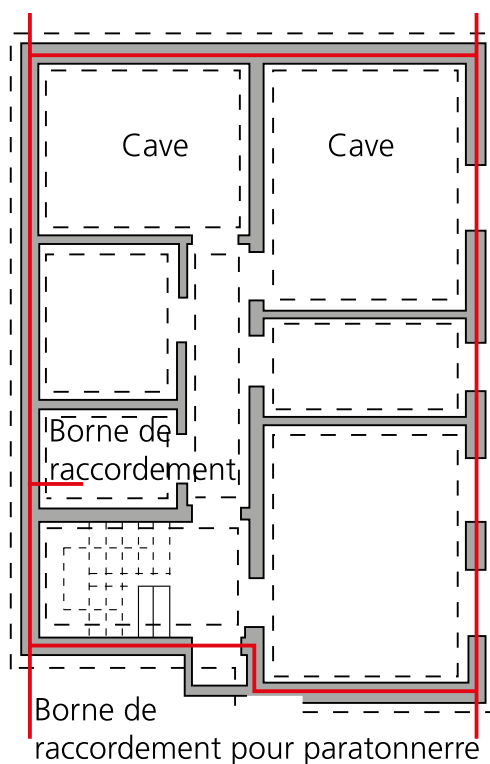
L'emplacement des fouilles sera indiqué par un agent Creos.



Ceinturage à fond de fouilles

Les nouvelles constructions doivent être équipées d'un ceinturage à fond de fouilles. La norme DIN 18114 régit les détails techniques pour la mise en œuvre.

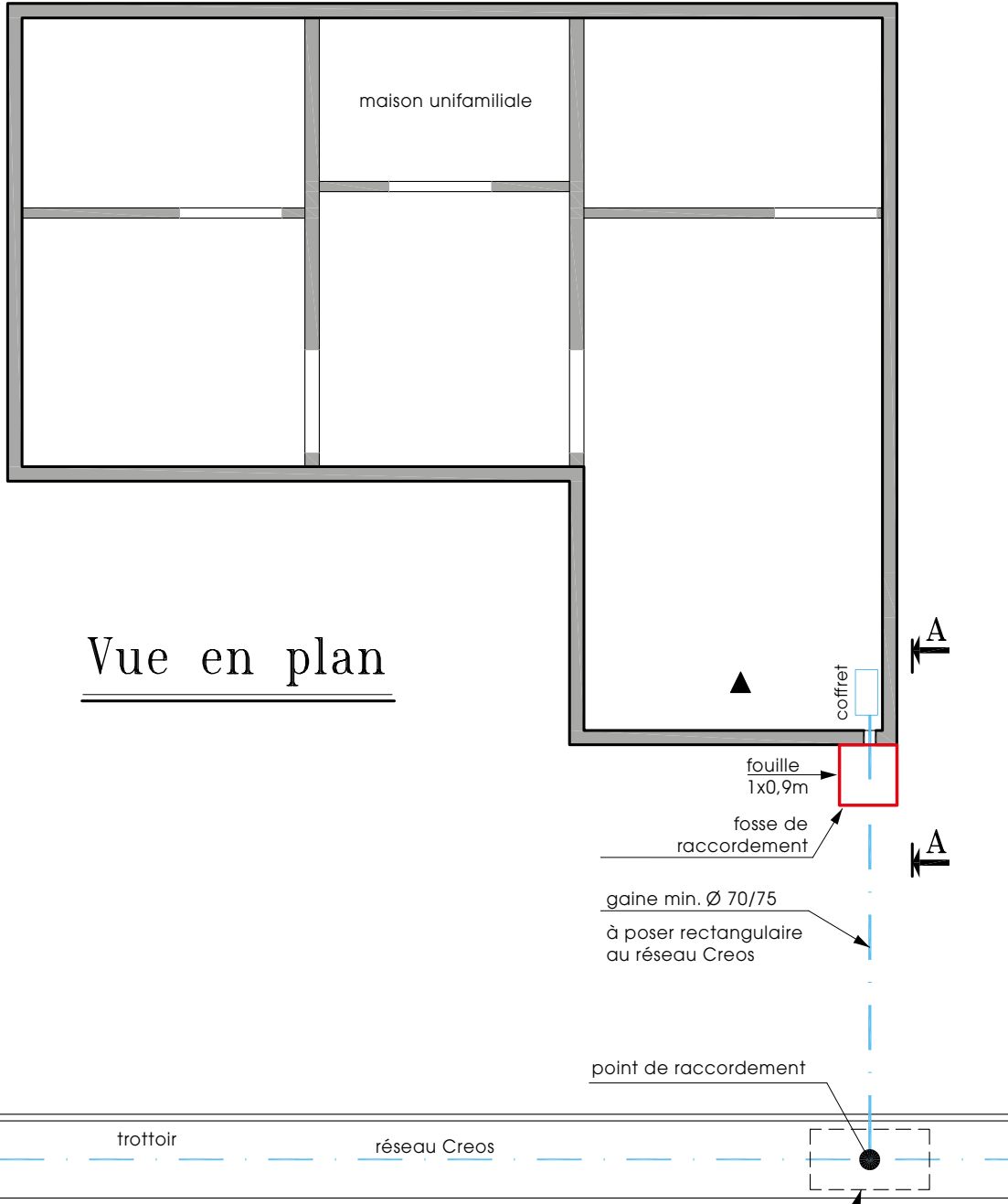
La pose du ceinturage doit être coordonnée entre l'électricien et l'entrepreneur avant le début du creusement des fondations.



Emplacement du compteur

Les compteurs doivent être installés à des endroits facilement accessibles. Pour les immeubles à appartements à partir de quatre unités d'habitation, les compteurs doivent être installés dans un local séparé. Un espace libre minimal de 1,2m devant les compteurs doit être garanti partout.

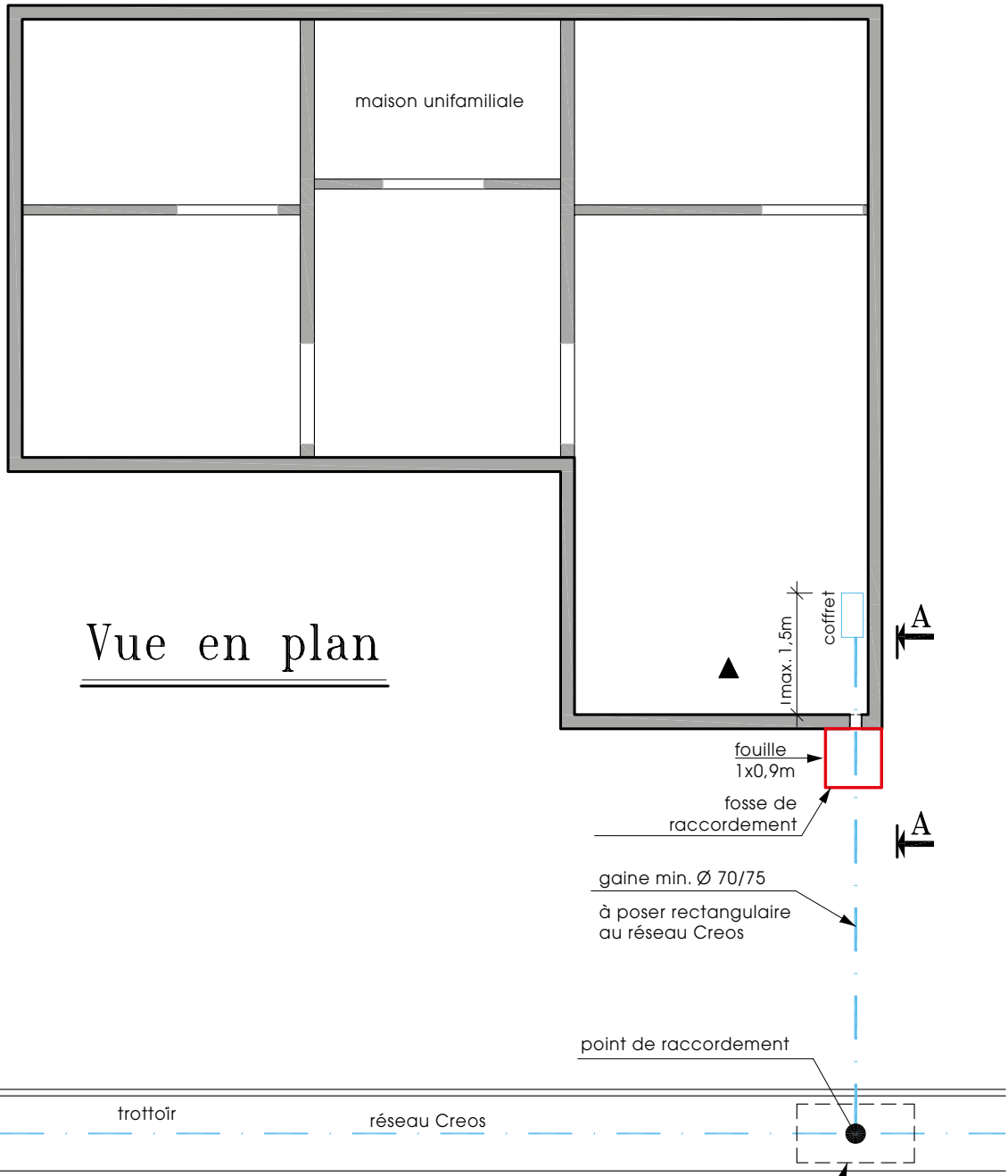
Raccordement maison à travers mur - Plan de situation



Fouille à réaliser en cas de raccordement direct sur câble B.T. principal.
Les dimensions de la fouille sont à demander aux Centres de :
Luxembourg-Ville, Roost ou Schiffflange

- voirie -

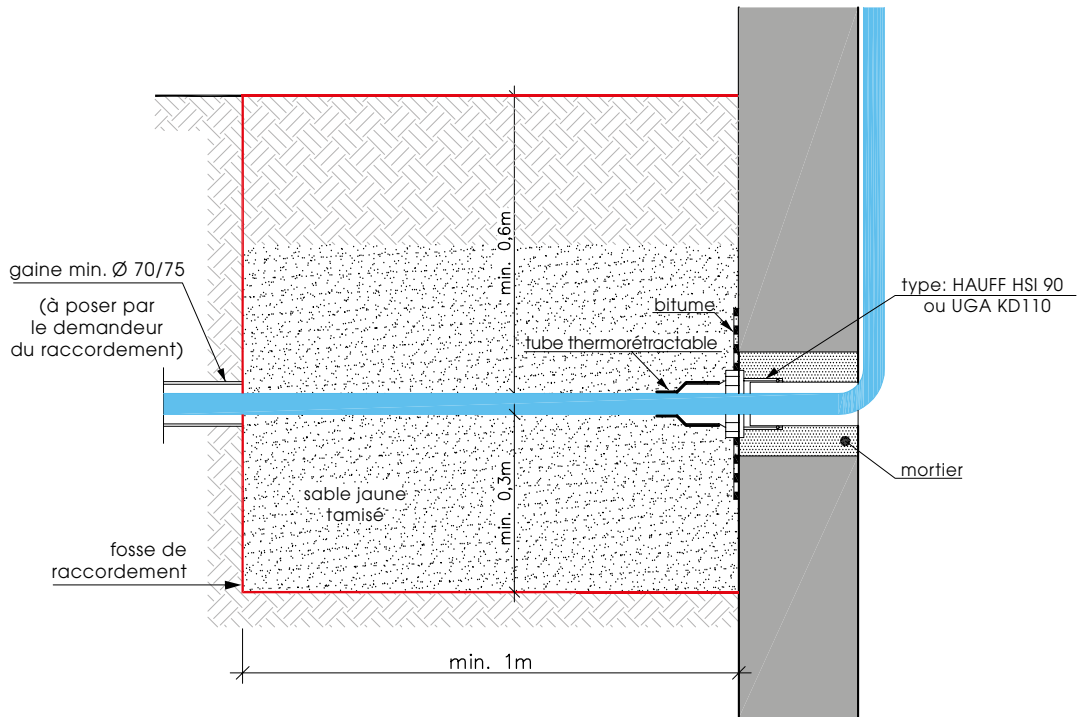
Raccordement maison à travers fondation - Plan de situation



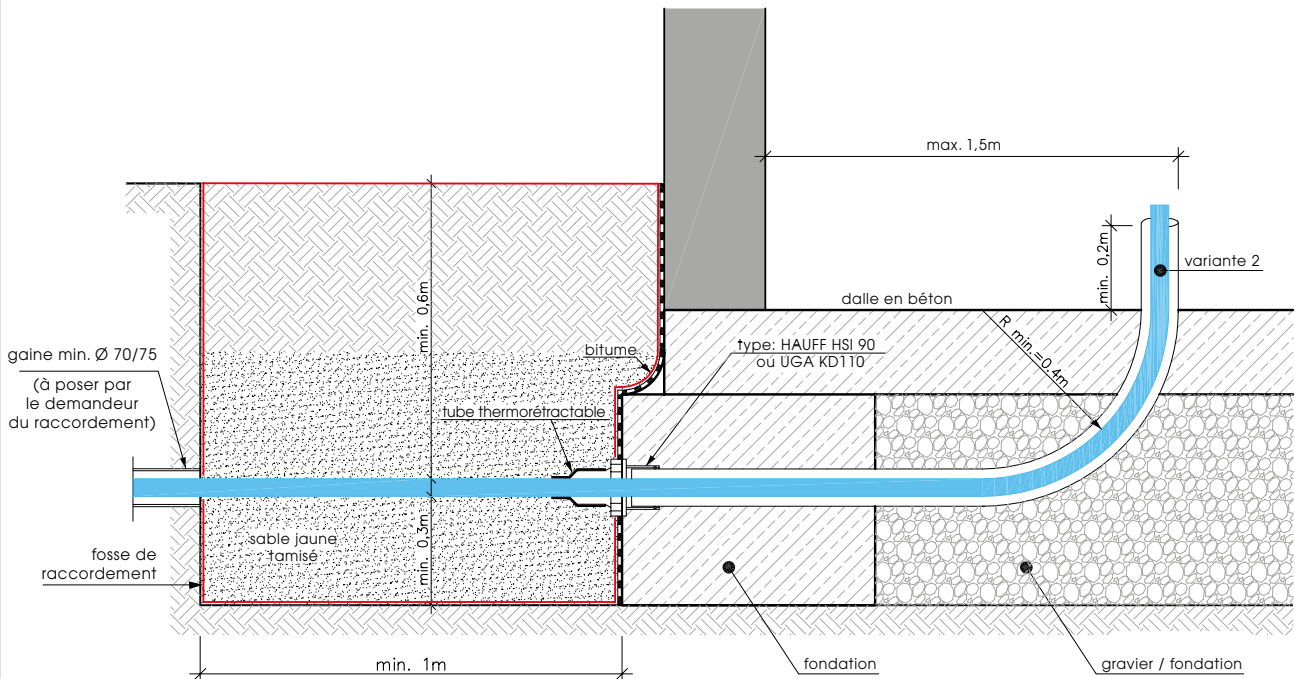
Fouille à réaliser en cas de raccordement direct sur câble B.T. principal.
Les dimensions de la fouille sont à demander aux Centres de :
Luxembourg-Ville, Roost ou Schifflange

- voirie -

Raccordement maison à travers mur - Coupe A-A



Raccordement maison à travers fondation - Coupe A-A





Creos Luxembourg S.A.
L-2084 Luxembourg

Tél: 2624-2624
connections@creos.net

creos.net